



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2010-2011

Réunion du lundi 21 février 2011

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport
et du Transport scolaire**

Sommaire

Page

Interpellations

- *L'implémentation des Assises du Développement culturel territorial en Région de Bruxelles-Capitale*
de Mme Françoise Bertieaux
et interpellation jointe
Le Plan culturel bruxellois
de M. Hamza Fassi-Fihri
à M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture 2
(Orateurs: Mme Françoise Bertieaux, MM. Hamza Fassi-Fihri, Ahmed Mouhssin, Emir Kir, ministre)

Présidence de M. Vincent Lurquin, président

La réunion est ouverte à 14h10.

INTERPELLATIONS

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

L'IMPLÉMENTATION DES ASSISES DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL
TERRITORIAL EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

DE Mme FRANÇOISE BERTIEAUX

ET INTERPELLATION JOINTE

LE PLAN CULTUREL BRUXELLOIS

DE M. HAMZA FASSI-FIHRI

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

M. le Président.- La parole est à Mme Françoise Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR).- Je souhaite vous interpellier, tout comme j'ai eu l'occasion, la semaine dernière, de le faire auprès de votre collègue, Mme Fadila Laanan, concernant le lancement des Assises du Développement culturel territorial en Communauté française. Il n'est dû qu'au hasard du calendrier que l'une passe avant l'autre; je n'ai affiché aucune préférence en la matière.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.- Je suis certain que si vous aviez pu, vous auriez d'abord choisi Bruxelles.

Mme Françoise Bertieaux (MR).- C'était plus proche et donc plus simple si je me réfère à mon statut de Bruxelloise. Par ailleurs, il me semble plus aisé de vous interpellier plutôt que Mme Fadila Laanan car votre rôle est mieux circonscrit.

Je commencerai mon interpellation en exprimant ma satisfaction de voir les capacités de synergie dont peuvent faire preuve, de manière très concrète, les ministres communautaires et régionaux dans ces matières. En effet, je me suis trop souvent plainte du manque de synergie réelle entre les francophones bruxellois et ceux de la Communauté française. J'ai d'ailleurs encore des raisons de m'en plaindre dans d'autres matières, comme les sujets touchant au *boom* démographique.

Ici, en revanche, je pense que l'on donne un bon exemple de synergie qui peut s'établir entre la Région bruxelloise et la Communauté française.

Cependant, puisqu'il est plus aisé de vous interpellier que d'interpeller votre collègue, je tiens à signaler une ambiguïté. Votre délimitation de compétence est bien liée à un aspect territorial, à savoir la Région de Bruxelles-Capitale et ses 19 communes. Je n'ai donc pas à émettre à votre égard les mêmes critiques ou réserves que celles que j'ai exprimées à l'encontre de Mme Fadila Laanan. Comme vous travaillez de concert, la moindre des choses est que je vous en informe.

En effet, en sa qualité de ministre communautaire, Mme Fadila Laanan commet, selon moi, une erreur en utilisant le terme "territorial", spécifiquement lorsqu'elle évoque les cultures bruxelloises. Quand elle se trouve dans les provinces wallonnes, ces dernières ont une limitation provinciale et cela ne pose pas de problème lorsqu'on se situe au niveau de la

Communauté française. Quoique. En effet, n'oublions pas la Communauté germanophone, située en Région wallonne et qui scinde une province en deux.

Lorsque nous nous trouvons dans les compétences de Mme Fadila Laanan à Bruxelles et qu'elle restreint l'aspect territorial aux 19 communes, elle limite le rayonnement de la culture française à des frontières beaucoup plus étroites que ne l'est la réalité.

J'ai fait le reproche à Mme Fadila Laanan qu'en faisant des Assises du Développement culturel territorial, elle niait - ce faisant - toutes les activités et initiatives culturelles qui peuvent être organisées et soutenues dans la périphérie. Par les temps qui courent, cela me semble constituer une erreur politique. Vous, Monsieur le Ministre, avez l'avantage d'être territorialement limité. Vous serez donc exempt du reproche que j'ai adressé à votre collègue puisque, par nature, le rayonnement de votre action est limité aux 19 communes.

La déclaration de politique communautaire prévoit, dans son chapitre consacré au développement territorial de la Culture, l'élaboration d'un *"vaste chantier visant à organiser un nouveau développement territorial équilibré de la culture"*. Le but de cette mesure est de favoriser, sur le terrain, des convergences entre les différents acteurs directs et indirects de la culture.

En ce qui concerne le Gouvernement de la Commission communautaire française, le chapitre relatif à la politique culturelle de l'accord de majorité prévoit de renforcer les synergies pour un Plan culturel bruxellois, afin notamment *"d'accueillir et de faire fructifier la richesse culturelle présente sur le territoire bruxellois"*. Comme je viens d'en faire la remarque à l'instant, il s'agit de l'une de vos compétences naturelles. Le gouvernement s'engage d'ailleurs à développer une politique culturelle régionale concertée et cohérente, et à développer ainsi *"un véritable Plan culturel sur notre Région, lequel devait être élaboré avec les acteurs de la culture et les intervenants publics"*.

En outre, le gouvernement voulait, pour les matières culturelles et artistiques, développer une large coopération entre la Commission communautaire française et la Communauté française, *"visant à associer les moyens des deux institutions dans des conventions ou des contrats-programmes communs, aux fins de mieux soutenir l'action associative"*. Vous comprendrez que je n'ai rien à redire en ce qui concerne cette dernière phrase.

Ces Assises du Développement culturel territorial, quelques années à peine après des assises similaires organisées par le gouvernement communautaire précédent, mais par la même ministre en charge de la Culture, devraient notamment permettre de disposer d'une cartographie de l'offre culturelle sur tout le territoire - je n'aime pas ce terme puisque, par essence, on ne devrait pas parler de "territoire" - de la Communauté française en répondant à des questions qui ne semblent pas avoir été traitées lors des assises précédentes. Par la question: *"L'offre culturelle en Communauté française est-elle équilibrée d'un point de vue géographique?"*, je comprends bien que vous cherchiez à détecter les endroits où il n'y a rien ou si peu par rapport aux endroits où cette offre foisonne. Et Bruxelles en fait évidemment partie.

Dans un second temps, trois groupes de travail devraient être constitués afin de formuler des propositions concrètes pour optimiser l'offre culturelle. Le processus est évidemment annoncé comme étant participatif. Il sera intéressant de voir

comment vous pourriez y parvenir. En effet, s'il y a concentration à certains endroits et qu'à d'autres, il n'y a rien ou presque, comment sera-t-il possible de procéder à des délocalisations afin d'optimiser l'offre culturelle? Vous entrerez sans doute alors dans la phase la plus délicate de l'opération.

Il est également annoncé que *"le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ouvrira le débat par une cartographie de l'offre culturelle à son niveau, le 19 février prochain"*. Au surlendemain de cette échéance, mes questions sont les suivantes. Il a été annoncé le 19 février dernier que la cartographie serait en ligne dès aujourd'hui. Cela n'était pas le cas ce matin à 9 heures. Si elle n'est toujours pas en ligne à l'heure actuelle, quelle en est la raison?

La tâche que vous souhaitez mener semble énorme. Quel sera votre rôle exact et celui de votre administration? Allez-vous devoir engager du personnel supplémentaire pour cette fonction spécifique, ou le personnel actuel pourra-t-il se charger de cette mission, en plus de ses autres fonctions? Pourriez-vous également me préciser le montant du budget que vous avez prévu pour ces assises?

Le Collège s'était engagé à élaborer pour Bruxelles un véritable Plan culturel qui devait définir Bruxelles *"comme un lieu de rencontre des cultures du monde et comme un pôle de création régional, national et européen"*. Il devait être élaboré avec les différents acteurs de la culture, en tenant compte de la diversité des intervenants publics. Or, les acteurs qui ont été sollicités et qui sont recensés dans votre cartographie puis dans le grand plan, sont ceux qui sont soutenus, subventionnés et reconnus par des intervenants publics. Par contre, sont laissées pour compte les initiatives qui ne bénéficient pas de subventions, de contrats-programmes ou de toute autre intervention des pouvoirs publics.

Pensez-vous qu'il soit judicieux de refuser de reconnaître certains intervenants culturels qui, soit sur fonds propres, soit sur la base de cotisations de leurs membres, soit sur toute autre initiative, font fonctionner des projets culturels et ont peut-être un rayonnement important dans leur environnement? Il me semble insensé de les écarter de la cartographie.

En outre, dans le Plan culturel pour Bruxelles, de très nombreux acteurs culturels bruxellois avaient avancé des propositions pour le secteur de la culture bruxelloise. Leurs propositions se déclinaient à travers cinq thèmes propres à notre Région, à savoir:

- la diversité et l'accès à la culture;
- l'organisation territoriale des activités culturelles. On faisait d'ailleurs le constat que la culture manque de lisibilité et de visibilité à Bruxelles et on incluait une demande de cartographie culturelle;
- le rôle des artistes dans la ville;
- la cohérence de la gestion de la culture et la promotion de celle-ci;
- le rayonnement culturel d'une capitale.

Pouvez-vous me dire la finalité, voire l'utilité, des assises que vous organisez, alors que ces problématiques ont déjà été soulevées lors du Plan culturel pour Bruxelles? Ne craignez-vous pas un double emploi, avec un risque de perte de temps et d'argent par rapport à des objectifs qui ont déjà été recensés et définis? Pour mener une politique culturelle, il est pourtant primordial, en particulier au niveau de la Commission communautaire française, d'utiliser au mieux chaque denier public.

M. le Président.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri pour son interpellation jointe.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- La réflexion sur la culture est en pleine effervescence à Bruxelles, ce dont il faut se réjouir. Mon groupe soutient pleinement l'initiative de la Communauté française et de la Commission communautaire française de lancer des Assises sur le Développement culturel territorial à Bruxelles.

Depuis la publication par la société civile du Plan culturel bruxellois, un déclic semble s'être opéré. Un certain nombre de choses, y compris des dispositions inscrites dans les accords de majorité, reçoivent une impulsion.

Lors des dernières discussions budgétaires, vous nous aviez annoncé que 2011 serait l'année de l'élaboration du Plan culturel bruxellois. Vous rappeliez à cette occasion que le Réseau des Arts à Bruxelles avait eu l'occasion de présenter son plan, mais vous évoquiez également le fait que ce plan n'intégrait pas suffisamment la dimension sociale et de cohésion de la culture, critique que nous partageons avec vous.

A la suite de ces réflexions et ces critiques, la présente commission a entamé les auditions des différents acteurs et témoins du secteur socio-culturel et de l'éducation permanente, afin d' étoffer la vision présentée par le plan élaboré par le Réseau des Arts et le Brussels Kunstenoverleg.

En parallèle, vous nous avez également informés de ce que l'administration de la Commission communautaire française et celle de la Communauté française travaillaient à une cartographie des opérateurs culturels soutenue par ces deux entités.

A l'époque, j'avais salué l'initiative du Réseau des Arts et le début des auditions en commission. J'avais également exprimé mon sentiment quant à la nécessité de pro-activité de la Commission communautaire française dans ce domaine, pour ne pas laisser la société civile avancer sans avoir d'interlocuteur institutionnel, public, politique avec lequel construire une vision commune et partagée.

J'avais alors suggéré que le Collège prenne des initiatives en coordination avec les auteurs du Plan culturel bruxellois et la Région bruxelloise. En effet, les accords de majorité de la Région bruxelloise incluent des points spécifiques en matière de politique de soutien aux politiques culturelles, assortis de leviers régionaux sur les plans économique et touristique.

J'avais donc suggéré que le Gouvernement de la Commission communautaire française contacte et associe à la réflexion la Région bruxelloise, de même que les communes qui sont, elles aussi, des acteurs publics culturels à Bruxelles. J'avais également attiré votre attention sur la nécessité d'inclure les secteurs connexes à la culture, comme le tourisme, l'insertion socioprofessionnelle ou l'emploi, qui peuvent travailler main dans la main avec le secteur culturel. Lors des discussions budgétaires, vous m'aviez rassuré sur ces différents points.

Je souhaiterais aujourd'hui revenir sur la suite des travaux que nous avons menés ensemble, avant de faire le lien avec l'actualité. Depuis cette dernière commission du Budget, avez-vous pris contact avec la Région, avec les auteurs du Plan culturel bruxellois et avec les communes, afin de discuter des actions à mener collégialement? Par ailleurs, pouvez-vous me dire où vous en êtes dans l'élaboration du Plan culturel bruxellois? L'année 2011 est celle du plan, dont une des étapes est la cartographie. A présent que l'outil est manifestement prêt, quelles sont les étapes suivantes, indépendamment des assises? Quelle articulation pensez-vous créer entre ce plan inscrit dans les accords de gouvernement, avec sa réalité spécifique, et les assises, dont le fruit pourrait nourrir le plan? S'agissant pour moi de deux

choses différentes, quelle articulation faites-vous entre ces deux éléments?

Enfin, bien que le premier objectif de la cartographie soit rempli, il laisse un goût de trop peu. En effet, quand on discute de la culture à Bruxelles, quand les opérateurs culturels font leur programmation, quand les artistes travaillent, quand le public admire leurs créations, on regarde rarement l'institutionnel qui se cache derrière. Alors que la Commission communautaire française prend une très bonne initiative avec la Communauté française dans ce sens, elle fait l'impasse sur un pourcentage non négligeable d'opérateurs culturels qui intéressent pourtant les francophones de Bruxelles. Ne croyez-vous pas utile, dans le cadre des assises, de jeter des ponts vers ces autres types d'opérateurs?

Pour ce qui est de l'objectif de la régulation et du financement, je ne vois rien à dire à ce stade.

L'objectif de la coopération entre centres culturels m'amène à réfléchir sur le lien entre le décret en cours d'élaboration à la Communauté française sur les centres culturels et le travail de la Commission communautaire française relatif à la dizaine de centres culturels bruxellois reconnus par la Communauté française et soutenus par la Commission communautaire française. Alors que les assises se fixent pour objectif d'instaurer une plus grande coopération, comment pensez-vous "bruxelliser" ce troisième objectif, sachant qu'à Bruxelles, les centres culturels ne sont pas les seuls opérateurs de proximité?

Ma dernière question concerne le lien avec les secteurs, qui est le quatrième objectif. Quel périmètre sectoriel connexe à la culture envisagez-vous de prendre éventuellement en compte? Quels secteurs pensez-vous associer à ces assises, ainsi qu'à l'élaboration du Plan culturel bruxellois?

M. le Président.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je tiens d'abord à saluer l'initiative. Nous avons pu constater qu'elle avait engendré une véritable dynamique, étant donné le nombre d'acteurs culturels qui étaient présents, issus aussi bien du monde culturel francophone que néerlandophone. Il est positif de constater que ces derniers sont intéressés par la démarche et envisagent de s'y inscrire.

Je regrette de ne pas pouvoir disposer aujourd'hui des documents projetés et distribués lors de cette rencontre, car ils auraient alimenté notre débat. Beaucoup d'éléments intéressants qui ont été présentés auraient peut-être affiné nos questions. L'un de ces éléments porte sur la notion de bassin culturel, mise en avant par Brussels Studies, qui démontrait que l'influence des acteurs présents sur le territoire bruxellois dépassait largement ce territoire. L'influence de Bruxelles, dès lors, déborde les frontières du Brabant wallon ou du Brabant flamand. Il aurait été intéressant d'analyser aujourd'hui les tableaux qui nous furent présentés sous l'angle de cette notion de bassin culturel car elle nous semble pertinente.

Il a été souligné, en outre, que tous les acteurs étaient les bienvenus lors de ces assises, qu'ils soient bénévoles ou qu'ils bénéficient de subsides. Nous attirons votre attention sur cet aspect. Les cartes présentées mettaient par ailleurs en évidence une adéquation entre enseignement, culture et jeunesse. Le fait de ne pas disposer de ces cartes aujourd'hui limite le débat. J'espère qu'elles seront rapidement mises en ligne.

Je m'interroge également sur l'articulation de toutes ces initiatives, qui sont lancées en même temps. Je crains que les unes retardent les autres. Or, je pense qu'il nous faut rapidement un Plan culturel pour Bruxelles. Vous vous y êtes engagé, vous l'avez initié. Un calendrier avait été présenté. Je

souhaiterais que vous nous le rappeliez aujourd'hui, pour qu'il soit acté lors de cette commission.

Enfin, je souhaite vous faire part d'une remarque quelque peu négative. Dans l'une de vos réponses aux différentes interpellations ayant eu lieu lors de cette première rencontre, vous avez rappelé les raisons qui ont motivé le fait que la Commission communautaire française et la Communauté française avaient décidé d'initier ce projet ensemble. Cette réponse faisait suite à une question posée par des personnes qui s'interrogeaient quant à l'opportunité d'une collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Communauté flamande. Afin de réaliser un cadastre d'une situation sur un territoire, il est en effet intéressant de mettre tous les acteurs autour de la table. Parmi les chiffres intéressants cités, on pouvait constater que le budget dédié à la culture à la Vlaamse Gemeenschapscommissie était deux fois supérieur à celui de la Commission communautaire française: 5% à la Vlaamse Gemeenschapscommissie contre 2,5% à la Commission communautaire française. Cela signifie que la Vlaamse Gemeenschapscommissie constitue un acteur culturel important.

Il a été également mis en évidence que la Communauté flamande investissait environ 9% de son budget de la culture sur le territoire bruxellois. Si l'on associe la part de la Vlaamse Gemeenschapscommissie et celle de la Communauté flamande, cela donne un total non négligeable de 14%. Il me semble donc intéressant d'initier une démarche de véritable collaboration, et non une simple demande d'informations à laquelle je suis convaincu que vous avez déjà procédé.

Vous aviez alors rappelé la nature de la politique menée par la Commission communautaire française en matière de culture: la défense de la langue française. Dans une perspective plus positive que défensive, je préfère parler de promotion.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.- Je n'ai pas parlé de défense, mais d'affirmation ou de réaffirmation. C'est un peu différent.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- C'est en effet quelque peu différent. Cependant, cela n'a pas été très bien perçu, notamment au vu de ce qui a suivi. En effet, j'ai entendu dans votre bouche le mot méfiance.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.- Je n'ai pas dit méfiance, mais prudence.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Le ton de votre discours sonnait comme de la méfiance. Lorsque nous avons commencé les auditions lors de la première commission, j'avais déjà dit vouloir nous placer dans une posture de confiance. Je ne dis pas qu'il faut être naïf, mais si nous persévérons dans cette attitude que je persiste à qualifier de méfiance, nous n'avancerons pas.

Dans le cadre de l'établissement d'un cadastre, je souhaite vraiment que l'on puisse construire des choses et discuter avec l'ensemble des acteurs. Je le répète: il ne suffit pas de demander des informations, mais bien de collaborer réellement dans la construction de l'outil. En effet, je comprends tout à fait que des partenaires à qui l'on demande simplement d'envoyer des informations, sans se concerter pour savoir comment ces informations vont être utilisées et quels sont les outils à développer, ne se sentent pas mobilisés dans une dynamique positive.

Voici ce qui constitue pour moi le bémol. Pour le reste, le travail déjà effectué ne constitue qu'un début et est extrêmement intéressant. Le groupe Ecolo soutient cette démarche, y souscrit et espère pouvoir disposer rapidement d'un calendrier précis.

M. le Président.- Il serait intéressant que nous puissions auditionner dans cette commission les personnes qui nous ont présenté la cartographie des opérateurs culturels soutenus par les deux entités à Bruxelles, à l'occasion des Assises du Développement culturel territorial en Région de Bruxelles-Capitale.

La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.- Les défis en matière culturelle, et particulièrement en matière d'accès à la culture, sont importants à Bruxelles, notamment parce que la culture joue un rôle prépondérant en matière de cohésion sociale dans une Ville-Région comme la nôtre.

Si la Communauté française assure l'essentiel du soutien à la politique culturelle francophone à Bruxelles, s'adressant avant tout aux grandes institutions dont le rayonnement est principalement communautaire, voire international, la Commission communautaire française se distingue depuis vingt ans par une politique culturelle de proximité et de soutien aux initiatives émergentes, à rayonnement essentiellement local. En ce sens, il s'agit de deux entités qui travaillent de manière complémentaire. Nous ne manquerons pas de renforcer cette complémentarité dans les mois et années à venir.

Le Gouvernement de la Commission communautaire française a d'ailleurs inscrit dans son accord de législature 2009-2014 la nécessité de rédiger un Plan culturel concerté et cohérent pour Bruxelles, en tenant compte de la diversité des intervenants publics. Mme Bertieaux, M. Fassi-Fihri et M. Mouhssin m'interrogent sur la méthodologie adoptée pour l'élaboration du Plan culturel à Bruxelles et sur le rôle exact de la Commission communautaire française dans la mise en oeuvre des Assises du Développement culturel territorial en Région bruxelloise.

En ce qui concerne la Commission communautaire française, les deux processus sont intimement liés. Voici en résumé la méthodologie que nous avons adoptée. Les étapes, que je détaillerai plus loin, sont les suivantes:

- propositions formulées par le Réseau des Arts bruxellois;
- auditions au Parlement francophone bruxellois des opérateurs culturels, qui ont été entamées en 2010 et se poursuivent actuellement;
- mise en oeuvre du processus des Assises du Développement culturel territorial lancé par la Communauté française et la Commission communautaire française, en passant par la réalisation d'une cartographie commune par les deux administrations, mais aussi par le travail de prospection à travers les trois groupes thématiques;
- contacts bilatéraux afin de dresser le tableau le plus large possible de la situation;
- rédaction du Plan culturel pour Bruxelles.

La proposition du Plan culturel élaborée par le Réseau des Arts bruxellois constitue au départ une bonne base de travail. Si son projet contient des pistes intéressantes, il n'est à notre sens pas complet, car il ne reflète pas la réalité culturelle bruxelloise sous toutes ses facettes. C'est pourquoi nous avons décidé, dans le cadre de la préparation du Plan culturel, de procéder à des auditions d'acteurs culturels bruxellois comme les bibliothèques, le secteur de l'éducation permanente, les ludothèques, les centres culturels, etc.

Ces auditions permettront de compléter les premiers constats établis par le Réseau des Arts. Elles constituent des

témoignages précieux pour comprendre les spécificités bruxelloises et les défis auxquels les pouvoirs publics doivent faire face pour les années à venir. Il s'agit d'une première étape de la concertation avec le secteur.

Par ailleurs, les administrations de la Communauté française et de la Commission communautaire française ont réalisé un travail important sous la forme d'une cartographie commune des opérateurs culturels soutenus par les deux entités à Bruxelles. Ce cadastre constitue une composante essentielle et un préalable dans la définition des axes futurs du Plan culturel bruxellois. Ce travail ne pouvait évidemment pas aboutir sans une étroite collaboration entre la Communauté française et la Commission communautaire française.

Ces travaux n'ont demandé aucun renfort administratif ni aucun budget spécifique pour leur réalisation. Je remercie d'ailleurs mon administration et celle de la Communauté française pour leur implication dans la réalisation de ce chantier. Celles et ceux d'entre vous qui ont assisté aux Assises du Développement culturel territorial ce samedi 19 février n'ont pu manquer de constater la qualité du travail réalisé, ainsi que celle de la présentation par Brussels Studies des réalités socio-économiques bruxelloises.

La cartographie est un outil qui permet une vision globale et large de l'offre culturelle à Bruxelles. Pas moins de 1.200 opérateurs y sont d'ores et déjà recensés. La mise en ligne de la cartographie ne saurait tarder. Il importe de signaler que les responsables de la cartographie y ont travaillé jusqu'à la dernière minute, et ont tenté d'intégrer dès samedi les remarques émanant de l'auditoire.

Que la Communauté française débute ses Assises du Développement culturel territorial par Bruxelles nous réjouit tout particulièrement, et cela à trois titres:

- parce que Bruxelles dispose de l'offre culturelle la plus dense du pays;
- parce que les défis y sont très nombreux. Bruxelles présente des caractéristiques socio-économiques très spécifiques - *boom* démographique, diversité culturelle, taux de chômage élevé, taux important de jeunes - dont il faut impérativement tenir compte dans une logique de développement culturel;
- parce que les conclusions du travail mené dans le cadre des Assises bruxelloises s'intègrent dans un processus que nous avons déjà lancé, qu'elles complètent et renforcent.

Ces assises arrivent à un moment intéressant pour nous et ne vont en rien perturber le travail que nous avons lancé. Elles vont le compléter et le renforcer.

Tous les opérateurs du secteur culturel soutenus par la Commission communautaire française et/ou par la Communauté française ainsi que les pouvoirs publics ont été conviés.

Dès le début du processus et afin de décloisonner la réflexion, certains opérateurs issus des secteurs périphériques à la culture, tels que le secteur de la formation professionnelle ou de la cohésion sociale, etc., ont été invités à ces Assises du Développement culturel territorial.

La déclaration de politique générale de la Commission communautaire française met la priorité sur l'importance du renforcement des synergies entre les diverses entités en charge de la culture à Bruxelles. Cette priorité du gouvernement a été confirmée par les premières auditions qui ont eu lieu au sein de cette commission. Il ressort de manière

récurrente que les opérateurs souhaitent une plus grande articulation entre les autorités de la culture à Bruxelles.

Le lancement des assises par les deux entités francophones est, en ce sens, une belle opportunité qui est offerte pour améliorer l'articulation entre les autorités de la culture à Bruxelles. A cet effet, l'ensemble des autorités de la culture à Bruxelles (pouvoirs locaux, Vlaamse Gemeenschapscommissie, Communauté flamande, l'Etat fédéral, etc.) et les membres du Gouvernement bruxellois ont été conviés au lancement des assises et le seront pour la suite du processus.

Ces assises sont, j'en suis convaincu, l'occasion de favoriser les convergences entre les opérateurs de la culture et les différents niveaux de pouvoir. Le lancement des assises fut un réel succès puisque ce samedi matin, plus de 200 participants ont répondu à l'invitation. Je dis tout de suite que ce n'est pas moi qui ai choisi l'heure matinale de 9h30!

La cartographie, présentée aux opérateurs et aux pouvoirs publics, sera aussi diffusée via internet. Les personnes présentes ont déjà pu réagir et évoquer leurs premières impressions. Les intervenants ont déjà insisté samedi sur le fait qu'étaient reprises sur toutes les cartes les institutions dépendant de la Communauté française, de la Commission communautaire française ou des deux autorités.

Ce travail pourra être enrichi. Si des institutions culturelles évoluent sur fonds propres, elles pourront être intégrées dans cette démarche. C'est la même chose pour les communes. Si je me réfère aux propos de M. Ahmed Mouhssin qui évoquait tout à l'heure les pourcentages consacrés à l'aide culturelle dans les différents budgets, je voudrais rappeler que les communes jouent un rôle fondamental - plus de 13% de l'ensemble des politiques culturelles - en la matière. Je tairai le nom de la commune qui est la plus puissante dans ce domaine. Ce n'est pas Saint-Josse, même si l'on a pu constater par la cartographie que, malgré l'étroitesse de son territoire, de nombreuses institutions y ont été créées. On a pu également se rendre compte des faiblesses de certaines zones à cet égard.

Différents groupes thématiques ont été annoncés. Pour préciser les dates, nous attendons le recueil de toutes les remarques et propositions avant le 15 mars prochain. Avant cette date, chacun peut s'inscrire dans les groupes thématiques qui auront lieu tout de suite après.

Sur la base des différentes interventions, un diagnostic partagé sera établi afin d'être mis en discussion au sein de groupes de travail. Un document, en plus de la cartographie, sera donc mis à votre disposition afin de vous préparer aux discussions au sein des groupes de travail.

La Commission communautaire française participera donc activement au travail de prospection commune qui sera mené au travers des groupes thématiques mis en place.

Même si l'impression de lenteur domine parfois, il est indéniable que le Réseau des Arts a accompli un travail remarquable, mais nécessairement incomplet. Aujourd'hui, exécuter un travail et en communiquer l'information dans la plus grande transparence s'imposait aux pouvoirs publics et c'est ce que nous souhaitons réaliser.

Un premier groupe de travail s'intéressera aux populations qui vivent, résident, travaillent ou étudient à Bruxelles en tenant compte des caractéristiques socio-économiques, démographiques, linguistiques des populations, pour permettre d'identifier l'offre existante, les besoins et les attentes. Un deuxième groupe de travail identifiera le rôle de la culture dans le développement territorial de Bruxelles. Un troisième groupe de travail abordera la question de la concertation entre les pouvoirs publics et d'une meilleure articulation entre les

autorités et les opérateurs culturels actifs à Bruxelles. A l'issue de leurs travaux, ces groupes devront formuler des propositions et des recommandations concrètes pour le mois de septembre 2011.

Par ailleurs, il est évident que des contacts plus spécifiques pourront être menés avec certaines autorités. Nous souhaitons que notre méthode de travail ne nous empêche pas d'avoir la possibilité, pendant ou après, d'entretenir des contacts utiles avec certaines compétences, au niveau du gouvernement régional, l'Economie et le Tourisme à Bruxelles notamment, ou avec certaines municipalités.

Les conclusions de ces assises seront une source d'inspiration essentielle de notre plan, qui sera finalisé pour la fin de l'année. En résumé, les assises sont une nouvelle preuve de l'excellente et nécessaire collaboration qui règne entre les deux entités et je remercie chacun d'entre vous pour vos interventions positives quant à cette collaboration.

Par ailleurs, l'élaboration du Plan culturel est un processus concerté et progressif, qui se base sur des propositions du Réseau des Arts à Bruxelles, des auditions réalisées au sein même de ce Parlement dont il faudra tenir compte, des recommandations des assises et des contacts et autres réunions que nous aurons à faire, le cas échéant.

Pour terminer, je répondrai à la question plus spécifique de M. Ahmed Mouhssin. Quand j'ai parlé de prudence, j'ai simplement voulu dire que, vu la situation institutionnelle et politique que nous traversons, il était indispensable de mener ce projet en étroite collaboration avec la Communauté française, puis de l'ouvrir à toutes les autorités publiques et à l'ensemble des acteurs culturels présents sur le territoire. Vous savez comme moi qu'il existe des velléités au nord du pays quant à Bruxelles, certains ne souhaitant pas reconnaître Bruxelles en tant que Région à part entière. Je trouve donc normal qu'au niveau de la Commission communautaire française, nous fassions montre de prudence.

Ceci dit, nous avons toujours pu, en tant que Bruxellois, très bien travailler avec nos homologues flamands. A titre d'exemple, voici un projet précieux pour les artistes et la population, que nous menons avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie: le cadastre des infrastructures culturelles. Ce travail, entamé dès le début de la législature, sera poursuivi. Donc, prudence n'est pas synonyme de méfiance ou encore de fermeture, bien au contraire. Nous vous présenterons d'ailleurs prochainement ce travail, mené plus ponctuellement avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Celle-ci, ainsi que la Communauté flamande, ont été invitées à participer à ces groupes de travail thématiques.

M. le Président.- La parole est à Mme Françoise Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR).- Je remercie le ministre d'avoir répondu à une question qui me tarabustait, à savoir si des initiatives privées seraient également soutenues.

Vous avez cité les communes. Je suis ravie d'entendre qu'elles seront progressivement intégrées à cette cartographie. En effet, il aurait été dommage d'omettre certains éléments existants. Je suivrai avec attention les mises à jour régulières de cet exercice.

Monsieur le Ministre, je reste perplexe sur le suivi que vous assurerez au sujet de l'optimisation. Connaissant Bruxelles, je sais qu'il est possible d'apercevoir déjà les possibles concentrations marquées, et, à l'inverse, les endroits nettement moins pourvus. Alors, comment, lors de la phase suivante, allez-vous "lisser" ces différences? Je suis aussi perplexe quant à l'action de Mme Fadila Laanan en Wallonie et aux suites réelles et concrètes qui y seront données pour que

l'on parvienne à une répartition territoriale équilibrée. J'aurai l'occasion de vous interroger à nouveau à ce sujet.

M. le Président.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Cette cartographie constituait une réelle attente qui avait déjà été exprimée par ailleurs, notamment par tous ceux qui ont pris la parole au sein de cette commission. Cette demande a donc été rencontrée, ce qui est une très bonne nouvelle. Cela démontre également l'ouverture de la Commission communautaire française quant aux autres réalités institutionnelles de Bruxelles.

Concernant l'optimisation de la concertation entre les pouvoirs publics en matière culturelle, tout le monde s'accorde sur la nécessité de son existence. Or, elle est assez difficile à mettre en pratique. Votre annonce d'un groupe de travail qui y serait spécifiquement dédié est une véritable bonne nouvelle, mais comment va-t-il fonctionner concrètement? En effet, un groupe de travail constitué d'invités, sollicités par vos soins pour réfléchir à une coordination entre institutions publiques, ne va pas déboucher sur des formules de concertation ayant la même légitimité, force ou praticabilité qu'un groupe de travail constitué également par des invités qui représentent les différentes institutions concernées par une concertation.

Quelle est donc la nature de ce groupe de travail? Sa mission consiste-t-elle en une réflexion tous azimuts? Les autres partenaires institutionnels peuvent-ils y avoir une garantie de présence? En effet, si ces derniers sont absents, on risque de passer à côté des objectifs de ce groupe de travail.

Je crois que je ne serai pas le seul à être attentif aux réponses que vous voudrez bien fournir quant à ces questions et remarques, car c'est là où réside l'une des clés de la réussite d'une politique culturelle digne de ce nom à Bruxelles.

Enfin, concernant le rôle de la culture dans le développement économique bruxellois, j'entends qu'un groupe de travail va également se pencher sur cette question. Une fois encore, est-il prévu que les secteurs de "l'industrie créative" - ainsi que c'est indiqué dans l'accord de majorité régionale bruxellois, dans l'une ou l'autre note de Bruxelles-Métropole à l'initiative du patronat, dans certaines études - y soient parties prenantes?

En effet, dès que l'on entre un peu plus dans le vif du sujet, on se rend compte que les représentants des différentes institutions ne parlent pas de la même chose quand on parle d' "industrie culturelle". Or, ce secteur existe, se développe relativement bien, mais manque sans doute de stratégie commune. Le cadre des Assises peut se révéler pertinent pour tenter de construire une stratégie commune à ces industries de la culture. Ces dernières font bien partie du secteur économique tout en s'appuyant sur un contenu culturel. On se situe donc réellement au croisement entre les compétences de la Commission communautaire française et celles de la Région. Existe-t-il un espace qui leur est dédié? Si oui, quel est-il ou quelle forme pourrait-il prendre afin d'avancer dans la réflexion portant sur ce thème très précis?

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, Ministre en charge de la Culture.- Madame Bertieaux, s'agissant de l'optimisation, vu l'essor démographique attendu, il faudra certainement soutenir davantage certains centres culturels. Il faudra sans doute créer de nouveaux opérateurs culturels à Bruxelles. Effectivement, il conviendra de mener un travail d'optimisation et d'éviter les doublons, par exemple. Sans préjuger du débat que nous

aurons au sein de cette Assemblée, l'explosion démographique ira certainement de pair avec des budgets accrus pour la culture. Le Plan culturel que nous adopterons prochainement entre les différents gouvernements devra forcément être assorti d'un budget. Nous aurons également besoin de moyens si nous voulons faire de ces Assises un outil permettant de développer davantage la culture sur un espace territorial.

Monsieur Fassi-Fihri, vous anticipez le débat que nous pourrions avoir dans le cadre de la bonne gestion publique, inscrit dans le troisième groupe de travail. Il faut positiver. J'ai rencontré de nombreux acteurs du secteur culturel samedi et je constate une volonté de s'engager dans cette opération, y compris de la part des pouvoirs publics. Pour notre part, nous lançons une invitation sérieuse, en nous fondant sur des outils très bien conçus, et nous espérons que davantage de représentants des pouvoirs publics s'engageront.

La présence de nombreux échevins, parlementaires et acteurs culturels dans la salle samedi m'incite à l'optimisme.

Quant à croiser les politiques de la culture, du tourisme et de l'économie, il s'agit là en effet d'un des grands objectifs du plan. Les assises offrent l'opportunité d'entamer cette discussion au travers de discussions sur une gestion publique optimale, mais je me réserve la possibilité d'organiser un groupe de travail pour aller de l'avant. En combinant les compétences exercées par la Région, les communes et la Commission communautaire française, nous avons la possibilité de former un groupe de travail efficace.

Soyons résolument positifs et espérons que ces travaux, que nous venons de lancer, seront d'une grande contribution au Plan culturel bruxellois.

M. le Président.- La parole est à Mme Françoise Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR).- L'élaboration d'un Plan de développement territorial équilibré de la culture me fait craindre un quadrillage de celle-ci. Quand j'entends le ministre répondre qu'il faudra sans doute créer des opérateurs culturels, je ne suis guère rassurée. En effet, la création via des initiatives publiques d'opérateurs culturels va à l'encontre de ce jaillissement spontané qui doit normalement caractériser l'offre culturelle.

Enfin, quand vous annoncez sur un ton parfaitement dégagé qu'il faudra plus d'argent pour soutenir l'ensemble, je pense que nous nageons en plein rêve et qu'il est temps de passer au concret à travers les auditions.

M. le Président.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je ne partage pas la vision de Mme Bertieaux et nourris au contraire un a priori très positif. Cependant, c'est la première fois depuis de longues années que nous devons appréhender des questions qui relèvent du débat public sur la culture. Je crains que si tous les acteurs institutionnels concernés ne sont pas réunis autour de la table, quelles qu'en soient les raisons, tout ce travail devra être refait dans quelques années.

Soyons positifs. Je reviendrai régulièrement sur le sujet en commission pour partager nos informations et nos analyses.

M. le Président.- Les incidents sont clos.

La commission poursuit ses travaux par l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

